



DECISION

PROCLAMATION DES RESULTATS DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU SEIN DES INSTANCES DE REPRESENTATION DU PERSONNEL A L'EHESP

Le Directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat

Vu l'avis favorable du comité technique lors de sa séance du 25 juin 2018,

Vu la décision n° 30/2018.SAJ/DRH du 26 juin 2018 relative aux modalités de mise en œuvre du vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel à l'EHESP,

Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement de vote,

Considérant que le bureau de vote était constitué de Madame RENAULT, Présidente et de Mesdames HOUZE et PITAULT-COSSONNIERE, assesseurs,

Considérant la présence de Mesdames DESVIGNES et PRIOUL et de Messieurs COAT, GAREL, LEGRAND, ROSIAUX et SZYMCZAK, scrutateurs,

DECIDE

ARTICLE 1 –

Résultats par liste :

Liste	Nombre total de votes	% des votes	Sièges attribués
CFDT-UNSA	99	41,77	3
CFE-CGC	34	14,35	1
SUD SANTE SOCIAUX – UFSE CGT	104	43,88	4

ARTICLE 2 –

Sont élus :

- Pour la liste CFDT-UNSA :
 - Catherine PITAULT-COSSONNIERE, titulaire
 - Christophe LE RAT, titulaire
 - Jacques GAREL, titulaire
 - Pascal CREPEY, suppléant
 - Nadine MIGNE, suppléante
 - Nicoleta BAKHOS, suppléante

- Pour la liste CFE-CGC :
 - Cédric ROULIN, titulaire
 - Stéphanie CHENEL, suppléante

- Pour la liste SUD santé sociaux – UFSE CGT :
 - Isabelle HOUZE, titulaire
 - Eddy SZYMCZAK, titulaire
 - Mohamed BOUSSAAD, titulaire
 - Chandara MAR, titulaire
 - Guillemette CHEVAILLIER, suppléante
 - Michèle LEGEAS, suppléante
 - Stéphane FLOHIC, suppléant
 - Frédérique QUIDU, suppléante

ARTICLE 3 –

Les procès-verbaux de dépouillement sont annexés à la présente décision.

A Rennes, le 6 décembre 2018

